

BIENVENUE au Bugue



Le Livret d'Accueil de la Ville du Bugue

MAIRIE DU BUGUE

Place de l'Hôtel de Ville 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.02.75.80

Courriel : mairie@lebugue.fr - Site Internet : www.lebugue.fr



Le Mot du Maire

Serge LÉONIDAS

Si vous lisez ces quelques lignes, c'est que vous venez de prendre une bonne décision : celle d'emménager au Bugue.

Au nom des membres du conseil municipal, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et à vous féliciter pour ce choix. Mon équipe et moi-même sommes particulièrement attentifs à l'intégration des nouveaux habitants.

C'est la raison pour laquelle nous avons conçu ce livret. Il vous permettra de découvrir votre nouvel environnement et de vous l'approprier pour faciliter votre quotidien. Il contient un certain nombre d'informations pratiques qui vous permettront de découvrir les ressources disponibles sur notre commune.

Bien sûr, il se peut que des informations pratiques évoluent. Le site internet de la commune **www.lebugue.fr** donne encore plus d'informations et est mis régulièrement à jour.

N'hésitez pas à consulter également notre application mobile gratuite « **PanneauPocket** » disponible sur vos smartphones.

Ville touristique, culturelle et sportive, le Bugue est une commune au patrimoine culturel riche, à l'identité forte et aux traditions solides, nichée dans un environnement naturel exceptionnel. Commune à taille humaine, elle dispose de services publics de qualité, de professionnels de santé, une zone d'activités et des commerces variés etc.... Notre commune se veut animée et dynamique, avec un tissu associatif très développé et particulièrement investi sur notre territoire.

Bienvenue au Bugue, une ville où il fait bon vivre !

Serge LÉONIDAS Maire du Bugue

Sommaire

Plan du Bugue	3
Plan du Bugue - centre ville & accès	4
Histoire du Bugue	5
Présentation des élus	7
Démarches administratives	8
Vie municipale	10
Principales réglementations	11
Enfance & vie scolaire	13
Bibliothèque municipale	14
Salles municipales	15
Équipements sportifs et de loisirs	16
Offre sportive	17
Marchés hebdomadaires	17
Manifestations & festivités	18
C.I.A.S - E.H.A.P.D. - R.A.P.A.	19
S.M.D.3 : Collecte des déchets - RDE 24 : Service de l'eau	20
Coordonnées utiles	21
Communauté de Communes Vallée de l'Homme	22

Office de Tourisme LASCAUX-DORDOGNE VALLÉE VÈZÈRE :

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DU BUGUE :

Adresse : 16, rue de Paris 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.51.82.60

Jours et heures d'ouverture :

Janvier-Février-Mars-Novembre-Décembre :

Le lundi, mardi et vendredi : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 17h30
(vacances scolaires : lundi au vendredi : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 17h30)

Avril-Mai-Juin-Septembre-Octobre :

du lundi au samedi : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00

jours fériés : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 17h00

Juillet-Août : Du lundi au dimanche : 10h00 - 18h30



Plan du Bugue

- 1 Kiosque
- 2 Parking des Prés de la Vézère
- 3 Aire de camping-cars
- 4 Parcours de santé
- 5 Skate Park
- 6 City Stade
- 7 Piscine municipale
- 8 Salle des Fêtes Eugène LE ROY
- 9 Boulodrome municipal
- 10 Gare S.N.C.F.
- 11 Collège Leroi-Gourhan
- 12 Déchetterie
- 13 Services techniques
- 14 R.D.E. 24 (service de l'eau)
- 15 Stade de rugby
- 16 Terrain de football
- 17 Tennis
- 18 Salle des frères LAVAL (Dojo municipal)
- 19 Gendarmerie
-  Cabinet médical et/ou paramédical
-  Pharmacie
-  Laboratoire d'analyses médicales
-  Défibrillateur
-  Clinique vétérinaire
-  Alimentation
-  Boulangerie
-  Carburants
-  Distributeur Automatique

AIRE DE CAMPING-CARS

C'est une aire de stationnement ouverte.
Un horodateur est présent dès l'entrée.
Forfait de 7€/24h
(paiement par CB uniquement sur horodateur).
Possibilité de paiement espèces à la mairie.
Durée maximale de stationnement : 72h
Ce tarif comprend :

- La stationnement
- La vidange des eaux usées
- La fourniture d'eau potable

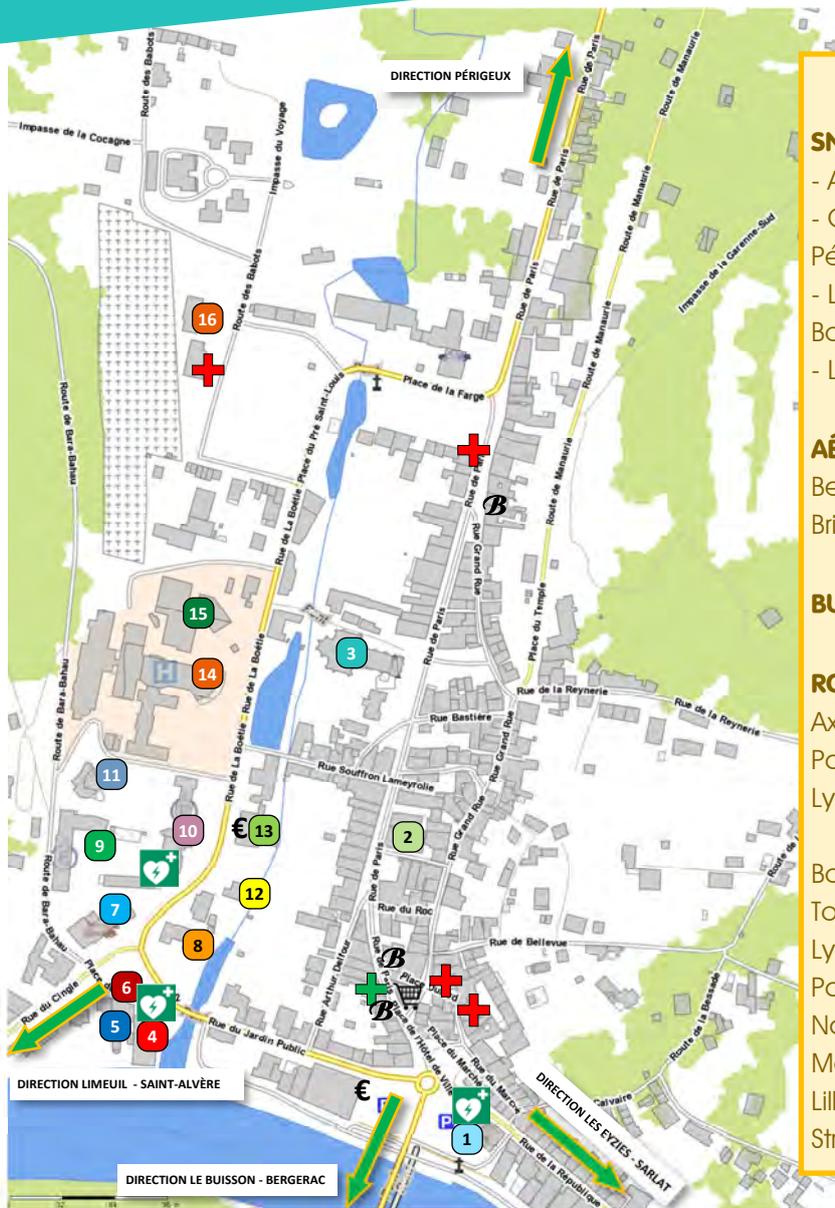
Des sanitaires écologiques sont présents sur l'aire.

Fermeture annuelle de mi-novembre à mi-mars
Renseignements au 05.53.02.75.84
ou mairie@lebugue.fr



Plan du Bugue

Centre-Ville & accès



ACCÈS AU BUGUE

SNCF :

- Arrêt LE BUGUE
- Gares Le Buisson de Cadouin, les Eyzies, Périgueux, Brive la Gaillarde.
- Ligne Paris-Toulouse ou TGV Paris Bordeaux
- Ligne Limoges – Agen

AÉROPORTS :

- Bergerac, Bassillac (Périgueux), Brive Souillac

BUS : Nouvelle Aquitaine

ROUTES :

- Axes autoroutiers :
- Paris - Toulouse par A20
- Lyon par A89

- Bordeaux : 02 h 00 ;
- Toulouse : 02 h 45 ;
- Lyon : 04 h 30 ;
- Paris : 05 h 45 ;
- Nantes : 04 h 30 ;
- Marseille : 06 h 30 ;
- Lille : 07 h 30 ;
- Strasbourg : 08 h 30.

- | | |
|---|--|
| 1 Mairie | 12 C.I.A.S. Centre intercommunal d'action social |
| 2 Office de Tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère | 13 Bureau de Poste |
| 3 Église SAINT-SULPICE | 14 E.H.P.A.D Félix LOBLIGEOIS |
| 4 Médiathèque G. FAYOLLE | 15 R.A.P.A Jean VÉZÈRE |
| 5 Bibliothèque Municipale | 16 Unité d'aménagement - Conseil Départemental 24 |
| 6 Espace France Services | + Cabinet médical et/ou paramédical - Infirmier(e) |
| 7 Centre de secours | + Pharmacie |
| 8 Centre Médico-Social | + Défibrillateur |
| 9 École élémentaire | + Alimentation |
| 10 École maternelle | + Boulangerie |
| 11 Crèche « La Souris Jaune » | + Distributeur Automatique |

Retrouvez le plan complet de la ville du Bugue depuis son site officiel www.lebugue.fr ou en à l'accueil de la mairie.

Histoire du Bugue

Le Bugue, plus de mille ans d'histoire...

Le site du Bugue, occupé depuis la préhistoire, doit son nom , Albuga ,« la terre blanche » à son origine celte. Nous savons que les rois mérovingiens y créèrent, sans-doute au VII° siècle , une centaine, c'est-à-dire un poste militaire.

L'abbaye de femmes fondée en 964 par les seigneurs de Montignac va dépendre ensuite des seigneurs de Limeuil. Cette abbaye connaîtra prospérité et périodes de crises : incendiée en 1160, puis détruite au cours des guerres de religion, ravagée au temps des combats de la Fronde, lors desquels le pont est détruit.



La Vézère et le pont du Bugue

Mais le pays du Bugue voit le développement des forges et du commerce des gabares.

Un marché est fixé au mardi, depuis 1319, par le roi de France Philippe le Long.

Au temps de la Renaissance, un médecin maître de forges, **Jean REY**, publie une étude sur la combustion des métaux qui en fait le précurseur de Lavoisier. Au XVII° siècle, un membre de sa famille, **Jean REY-CAZILLAC** publie un ouvrage de philosophie qui défend les idées du siècle des Lumières.

A la même époque, **Jean-Baptiste PÉLISSIER DE BARRY** fait paver les rues de la ville et ouvrir la route de Limeuil.

La Révolution entraîne la fermeture puis la destruction du couvent tandis qu'une bourgeoisie dynamique achète les biens de l'abbaye et des nobles émigrés, et va diriger la cité.



Le pont et l'Hôtel de Ville

Elle va gérer, au XIX° siècle, l'ouverture de nouvelles routes, l'arrivée du chemin de fer, la construction de l'église actuelle, de la mairie et de la halle. Le pont sur la Vézère est inauguré en 1871. La vie intellectuelle est illustrée par l'historien **Jean-Léon DESSALLES**, et par le poète aveugle **Joseph LAFON-LABATUT**.



Église Saint-Sulpice

Au XX° siècle, un autre poète, une buguoise, sous le nom de **Jean VÉZÈRE**, vante les charmes du terroir.

La grande fête occitane de la Félibrée se déroule en 1922.

Le Bugue qui a payé un lourd tribut lors de la première guerre va subir l'occupation. Il accueille les réfugiés de **Marckolsheim** et de **Château-Salins**.

Parmi ses habitants qui participent à la Résistance, **Renaud CRUVEILLER**, arrêté, va mourir en déportation et le gendarme **Amédée PIRODEAU** sera fusillé.

Histoire du Bugue

L'après guerre voit l'urbanisation et la construction de bâtiments publics comme la caserne des pompiers, la salle des fêtes et le collège.

En 1951, la découverte des gravures préhistoriques de la **caverne de BARA-BAHAU** et l'ouverture du **Gouffre de PROUMEYSSAC** réaménagé accompagnent l'essor du tourisme.



Le moulin devenu Médiathèque

Cet essor va se poursuivre avec l'ouverture d'hôtels, de terrains de camping, d'un village de vacances, et par la création de **L'AQUARIUM DU PÉRIGORD NOIR** en 1989 puis du **VILLAGE DU BOURNAT** en 1992 alors qu'est restauré le vieux moulin devenu médiathèque, qu'une résidence moderne remplace l'ancienne maison de retraite, et que sont aménagés les quais de la Vézère.

La vie culturelle qui s'exprime en 1989 avec la Félibrée, se développe comme la vie sportive.

Le Bugue figure désormais, grâce à son patrimoine culturel et paysager, au sein de la **Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme**, parmi les **Grands Sites de France**.

Gérard FAYOLLE



Le Bugue aujourd'hui...

Arrondissement : Sarlat-la-Canéda

Intercommunalité :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

Maire - Mandat 2020-2026 : Serge LÉONIDAS

Code postal : 24260

Code commune : 24067

Gentilé : Buguois, Buguoises

Population municipale : 2 667 habitants

Densité : 92,1 hab./km²

Coordonnées : 44° 55' 05" Nord, 0° 55' 40" Est

Altitude : Min. 48 m - Max. 245 m

Superficie : 28,96 km²

Élections :

Départementales : Canton de la Vallée de l'Homme

Législatives : Quatrième circonscription



Présentation des Élus



Serge LÉONIDAS
Maire du Bugue



François GENESTE

1^{er} adjoint

Service technique
Environnement
Développement durable
Gestion des projets
Patrimoine
PLU
Gestion des déchets (ordures ménagères)



Joëlle VIGNAL

2^{ème} adjointe

Culture
Animations
Affaires scolaires
Aînés
Jumelage
Petite enfance
Enfance
Jeunesse



René ROUSSEAU

3^{ème} adjoint

Nouvelles technologies de l'information et de la communication
Adressage
Informatique
Sécurité
Prévention des risques naturels
Réseaux
Coordination inter-communale



Jacques VINCIGUERRA

4^{ème} adjoint

Ressources humaines
Communication
Publicités
Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)
Terrasses
Bars et restaurants
Coordination des élus
Relation Publiques
Citoyenneté
Administration générale
Commerces
Marchés



Yolande GENESTE

5^{ème} adjointe

Finances
Budget
Subventions
Assurances



Michel BLONDEAU
Conseiller délégué

Travaux
Voirie
VRD (petits travaux)
Gestion travaux cimetière



Jean-Luc COUDEYRAT
Conseiller délégué

Vie associative
et sportive



Christelle MIQUEL
Conseillère déléguée

Santé

Les conseillers municipaux

Danièle GOUAUD
Françoise MONTEIL
Jean-Claude LESIZZA
Joëlle GONTHIER
Anne-Gaëlle ARAYE
Aymeric GODFRIN
Jean TOURNIÉ
Bernard CROUZET
Alain RÉVOLTE
Jean-Louis PICARD
Jean-Pierre BARSE
Sylvia DUPONT
Gérard LABROUSSE

Carte Nationale d'Identité et Passeport :

Les demandes sont à faire auprès des communes disposant d'un système d'enregistrement biométrique dans le Département comme par exemple le Pays de Belves, Saint-Cyprien, Lalinde et Vergt, pour ne citer que les plus proches.

Il est impératif de prendre rendez-vous pour constituer le dossier de demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport.

Inscription sur les listes électorales :

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez bien à vous inscrire sur les listes électorales. Vous pouvez venir récupérer un formulaire en mairie ou vous inscrire en ligne sur le site :

www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1367

Pièces à fournir : pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile de moins de 3 mois .

Attestation d'adressage :

Suite à la mise en place d'un nouvel adressage en fin d'année 2021, les nouveaux propriétaires de la commune peuvent se rendre en mairie afin d'obtenir une attestation d'adressage.

Pièce à fournir : l'acte d'achat de la propriété

En ce qui concerne les locataires ils peuvent demander cette attestation auprès de leur propriétaire.

État-Civil :

Reconnaissance avant ou après la naissance :

Si vous n'êtes pas mariés, la filiation maternelle est automatique mais en ce qui concerne la filiation paternelle vous devez vous rendre en Mairie pour établir une reconnaissance avant ou après la naissance de votre enfant.

Pour cela, vous devez vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Naissance :

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la mairie du lieu de naissance dans les cinq jours qui suivent la naissance, par un parent ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir : certificat médical du médecin ou de la sage-femme, déclaration conjointe de choix de nom, acte de reconnaissance, cartes d'identité des parents, livret de famille (si déjà enfant commun).

Recensement :

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement **à conserver précieusement**.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Pièces à fournir : carte d'identité du jeune recensé, justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que son livret de famille .

Mariage Civil :

Le mariage est célébré dans la commune du Bugue si l'un des futurs époux a son domicile ou sa résidence établie au moins à la date de la publication des bans.

Le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en mairie.

PACS (Pacte civil de solidarité) :

Depuis le 1^{er} novembre 2018, les officiers de l'état-civil ont pour compétence l'enregistrement des PACS. Les partenaires peuvent retirer le dossier en Mairie ou télécharger le cerfa n°15725*01 et n°15725*02.

Pour le dépôt et enregistrement du PACS, les partenaires doivent se rendre en mairie sur rendez-vous.

Décès :

La déclaration de décès doit être réalisée dans les 24 heures suivant le décès, auprès de l'officier de l'état civil de la commune de décès.

Concessions au cimetière :

La commune possède deux cimetières :

le cimetière du Pré SAINT-LOUIS et le cimetière de la Maillerie.

La commune délivre des emplacements de terrain ou de colombarium.

Pour les tarifs, vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Extraits d'actes d'état civil :

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent par écrit ou par le biais de la plateforme HUBEE auprès des mairies des communes qui ont enregistré l'événement. *Aucun acte ne sera transmis par mail.*

Demande de duplicata de livret de famille :

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la mairie du domicile.

Légalisation de signature :

L'administré peut se présenter en mairie afin de signer ses documents en présence de l'officier de l'état-civil ou d'un élu adjoint.

Pièce à fournir : une pièce d'identité.

Urbanisme :

C'est le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui régit les règles d'urbanisme sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, et donc de la commune du Bugue.

Pour en savoir plus vous pouvez vous rapprocher du service urbanisme de la mairie ou consulter son site officiel : www.lebugue.fr (rubrique urbanisme)

Service Administratif (8 agents - 1 D.G.S.) :

- ⇒ Direction Générale des Services
- ⇒ Accueil Salles municipales manifestations Culture
- ⇒ Etat civil
- ⇒ Urbanisme
- ⇒ Secrétariat du maire
- ⇒ Service facturation cantine, social
- ⇒ Elections
- ⇒ Administration générale – Ressources humaines
- ⇒ Comptabilité - finances
- ⇒ Police municipale
- ⇒ Communication - informatique
- ⇒ Service des sports

Mairie du Bugue : 1, Place de l'Hôtel de Ville 24260 LE BUGUE

Ouvert : le matin de : 09h00 à 12h00 - l'après midi de : 13h30 à 17h00

Les mardis et jeudis : 09h00 -12h00 - Fermé l'après-midi

Tél : 05.53.02.75.80

Courriel : mairie@lebugue.fr - Site internet : www.lebugue.fr

Service technique et espaces verts (12 agents - 1 responsable) :

285, rue de la Zone Artisanale 24260 LE BUGUE

Groupement scolaire Jean REY (6 agents) :

ÉCOLE MATERNELLE - 5, rue de LA BOÉTIE 24260 LE BUGUE- Tél : 05.53.07.26.11

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 3, rue de LA BOÉTIE 24260 LE BUGUE - Tél : 05.53.07.20.81

Restaurant scolaire et entretien des salles municipales

(6 agents - 1 responsable) :

3, rue de LA BOÉTIE 24260 LE BUGUE - Tél : 05.53.07.11.38

Accueil périscolaire (Géré par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme) :

Tél : 05.53.51.70.70

Bibliothèque municipale (2 agents) :

1, Place du 19 mars 1962 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.07.59.08 - Courriel : bibliotheque@lebugue.fr - Site Internet : www.lebugue.fr

Principales réglementations locales

Lutte contre le bruit :

C'est l'article 20 de l'**arrêté préfectoral N°24-216-06-02-005** ainsi que l'**arrêté municipal 2021-132** qui réglementent les bruits de voisinage.

L'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage est autorisée :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Le débroussaillage :

Il est régi par plusieurs lois du code forestier. En tant que propriétaire, vous êtes responsable du débroussaillage qui vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr.

Élagage :

Plusieurs lois du Code Civil décrivent les obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains des voies publiques ou privées et des terrains voisins. En cas de non-respect de ces obligations, le maire peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain.

Déclaration de brûlage :

Une déclaration est obligatoire pour le brûlage des déchets verts. Celui-ci est autorisé du 1er octobre jusqu'au dernier jour de février entre 10h00 et 16h00.

Panneaux d'affichage :

Dans la commune, l'affichage est régi par un règlement. Elle possède deux grands panneaux d'affichages aux différentes entrées du Village ainsi que deux panneaux d'affichage numérique permettant d'informer la population.

Gestion des animaux de compagnie :

Des lois du Code Rural imposent à tous les propriétaires l'identification des chiens, chats et carnivores domestiques. La stérilisation reste un bon moyen pour éviter la prolifération des animaux errants.

Déclaration de morsure de chien :

Selon les dispositions des lois relatives à la prévention de la délinquance et renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, le propriétaire doit déclarer le fait de morsure auprès de la mairie de sa Commune de résidence qui vous indiquera toutes les modalités à respecter.

Pour plus de détails sur les réglementations locales vous pouvez contacter la mairie ou consulter son site Internet : www.lebugue.fr

PETITE ENFANCE :

Assistantes maternelles : La commune du Bugue compte plusieurs assistantes maternelles agréées. Leurs coordonnées sont disponibles en Mairie et sur le site internet du [Conseil Départemental rubrique « Faire garder mon enfant »](#)

Maison d'assistantes maternelles « les Pitounous » :

Adresse :

78, avenue de la Libération 24260 LE BUGUE

Tél : 06.84.25.20.57 (Cécilia)

06.38.45.53.49 (Eloïse) 06.45.44.46.94 (Océane)

Courriel : mam.pitounous@gmail.com

Ouverte du lundi au vendredi

Crèche « La souris jaune » :

Adresse :

7, rue de la Boétie 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.07.82.14 - 09.75.50.17.36

Directrice : Florence EYROI : f.eyroi@cc-vh.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

GRUPE SCOLAIRE JEAN REY :



École maternelle :

93 élèves - 5 classes sont ouvertes dont 2 pour l'apprentissage de la langue Occitane (MS-GS).

Adresse : 5 rue de la Boétie 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.07.26.11

Courriel : e.mat.lebugue@ac-bordeaux.fr

École élémentaire :

169 élèves - 8 classes sont ouvertes dont 2 pour l'apprentissage de la langue Occitane (CP-CE1 et CE1-CE2).

Adresse : 3, rue de la Boétie 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.07.20.81

Courriel : e.elem.lebugue@ac-bordeaux.fr

Restaurant scolaire :

Pour les élèves de l'école élémentaire et maternelle du Bugue

Tél : 05.53.07.11.38

Accueil périscolaire :

tous les jours de classe de 07h15 à 08h50 et de 16h30 à 18h30.

Contact : 06.82.15.50.40 - **Courriel :** c.oxibar@cc-vh.fr



Inscriptions aux écoles :

⇒ **En mairie :**

Se munir : du **livret de famille**, du **carnet de santé** (partie vaccins obligatoires), d'un **justificatif de domicile** (de moins de 3 mois),

Et éventuellement : du **certificat de radiation** de l'école précédemment fréquentée, **de la copie du jugement du tribunal** en cas de séparation des parents et d'une attestation du second parent acceptant l'inscription.

⇒ **Par mail** (mairie@lebugue.fr) **avec les copies des pièces précitées.**

En n'oubliant pas de laisser vos coordonnées (adresse postale et téléphone).

Après complétude de l'inscription en mairie, prendre rendez-vous avec la direction de l'école :
École élémentaire au 05.53.07.20.81 - École maternelle au 05.53.07.26.11

JEUNESSE :



Collège LEROI GOURHAN :

259 élèves répartis sur 11 classes de la 6^è à la 3^è.

Classe Occitane, Latiniste et classe ULIS pour les élèves en difficultés.

Le collège propose également une section sportive tennis.

Adresse :

2 rue Jean-Léon DESSALLES
24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.02.08.40

Courriel : ce.0240011g@ac-bordeaux.fr

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Accueil de loisirs « Enfants des deux rivières » ALSH Audrix et Mouzens

Adresse : le bourg 24260 AUDRIX - Tranche d'âge : de 3 à 12 ans

Ouvert toute l'année : mercredis et vacances scolaires (sauf à Noël)

Club ados Audrix : 12 à 17 ans (juillet/ août de 09h00 à 18h30)

Tél siège association : 05.53.28.66.03

Courriel : evelyne.beaufils@ccvdfb.fr

ou enfants2rivieres@wanadoo.fr



Accueil de loisirs « Les P'tits Filous » - ALSH ROUFFIGNAC

Situé dans l'enceinte de l'école Pierre Khantine

Tranche d'âge : de 3 à 15 ans les mercredis vacances scolaires (sauf à Noël).

Tél : 06.82.28.94.10

Courriel : lesptitsfilous@cc-vh.fr



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES C.M.J. :



Un Conseil municipal des Jeunes (C.M.J.) existe depuis 2015.

Son objectif est de faire découvrir à nos enfants l'environnement communal et la vie de citoyen, afin de les amener à prendre des initiatives dans le sens de l'intérêt collectif.

L'élection concerne l'ensemble des enfants scolarisés en CM1, CM2. Les élus le sont pour deux ans.

Les activités du C.M.J. sont encadrées par des élus.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Mercredi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Judi : 09h00 - 12h00 / Fermé l'après-midi

Vendredi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00 / Fermé l'après-midi

Fermée dimanche & lundi

Tél : 05.53.07.59.08 - **Courriel** : bibliotheque@lebugue.fr



La consultation sur place est libre et gratuite.

L'inscription est gratuite et se fait sur présentation d'un justificatif de domicile.

Avec votre carte, vous pouvez emprunter :

- ⇒ 5 livres,
- ⇒ 3 périodiques,
- ⇒ 3 cd,
- ⇒ 3 dvd



pour une durée de 28 jours

Vous avez accès au Catalogue Départemental en ligne ainsi qu'à la bibliothèque numérique sur le site : biblio.dordogne.fr.

Nous disposons d'un poste informatique en accès libre ainsi qu'une connexion wifi publique.

Une page est dédiée sur le site www.lebugue.fr

La bibliothèque dispose d'une collection importante :

Plus de 6000 livres adultes et près de 2000 livres Jeunesse

Publications en série en cours :

- 7 abonnements périodiques adultes
- 8 abonnements périodiques jeunesse

Près de 300 CD et plus de 100 DVD



Des achats réguliers de livres adultes et enfants viennent enrichir notre offre.

Un partenariat avec la **Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord** permet de renouveler régulièrement les ouvrages (environ 500) 3 fois par an : livres audios ou vidéos.

Une navette, chaque semaine, répond aux demandes particulières et aux réservations de documents sur le site de la BDDP.

La bibliothèque organise régulièrement des expositions, des dédicaces ...

1 fois par mois en partenariat avec les services de la petite enfance RPE la bibliothèque organise des ateliers bébés lecteurs sur inscription.

Accueil des enfants de la crèche, assistantes maternelles et parents.

Les premiers samedi du mois de 10h00 à 12h00 une rencontre lecture pour partager les coups de cœur, les impressions les souvenirs de lectures.





Médiathèque Gérard FAYOLLE

Adresse : 1, place du 19 mars 1962 24260 LE BUGUE

La **Médiathèque Gérard FAYOLLE** est un complexe de salles d'exposition et de réunion, incluant également la bibliothèque municipale. Située dans un vieux moulin à eau réhabilité, elle offre le charme de la rivière Vézère toute proche et la proximité immédiate du centre ville.

Elle dispose d'un **accès Wi-Fi public et gratuit** et comprend les salles suivantes :



Salle Norbert CASTERET :

Informations utiles : Cette salle est composée d'une petite salle faisant office de sas d'entrée et d'une grande salle.

Dimensions petite salle : Long. : 9,50 m - Larg. : 6,10 m - Haut. : 2,30 m

Dimensions grande salle : Long. : 10 m - Larg. : 5,20 m - Haut. : 2,60 m



Salle Jean REY :

Informations utiles : Cette salle d'exposition bénéficiant d'une belle superficie à également la particularité d'avoir une grande baie vitrée ouvrant la vue sur la rivière Vézère et offrant ainsi une lumière naturelle originale.

Dimensions : Long. : 16,30 m - Larg. : 4,80 m - Haut. : 2,70 m



Salle Jean ORIEUX :

Informations utiles : Cette salle peut être configurée soit en salle d'exposition, soit en salle pour de petits spectacles. Ses veilles pierres, son plancher et sa lumière naturelle lui confère un charme indéniable. Cette salle est équipée d'un piano.

Dimensions : Long. : 12,80 m - Larg. : 9,80 m - Haut. : 2,60 m



Salle LAFON-LABATUT :

Informations utiles : C'est l'ancienne salle du conseil municipal de la ville du Bugue. Elle peut être configurée soit en salle d'exposition, soit en salle de réunion. Elle est équipée d'un écran de projection rétractable.

Dimensions : Long. : 14,20 m - Larg. : 5,60 m - Haut. : 2,60 m



Salle Jean MONESTIER :

Informations utiles : C'est la salle du conseil municipal de la ville du Bugue. Elle peut être configurée soit en salle de réunion soit en salle de formation. Elle est équipée d'un écran tactile interactif connecté avec système de visioconférence, d'un ensemble de micros HF et d'une sonorisation.

Dimensions : Long. : 16,90 m - Larg. : 5,30 m - Haut. : 2,30 m



Salle des fêtes Eugène LE ROY :

Informations utiles : C'est la salle des fêtes du Bugue.

Elle est composée d'une petite salle, d'une grande salle, d'une cuisine, d'une scène, de petites salles type loges, de tables et de chaises et bien sûr de sanitaires complets.

Capacité d'accueil entre 200 et 220 personnes (grande salle). **Adresse :** 651, allée Paul-Jean SOURIAU 24260 LE BUGUE

Toutes ces salles sont disponibles à la location.

Pour plus d'informations sur les disponibilités, les conditions et les tarifs de location, vous pouvez contacter la mairie du Bugue au 05.53.02.75.80 ou par mail à mairie@lebugue.fr

Équipements sportifs et de loisirs



Gymnase du collège LEROI-GOURHAN

2, rue Jean Léon DESSALLES 24260 LE BUGUE

Salle des Frères LAVAL (Dojo) :

3, place de l'Abbé GLORY 24260 LE BUGUE



Stade de rugby Renaud CRUVEILLER :

5, rue du Stade 24260 LE BUGUE



Terrain de football :

72, rue de Sautereau 24260 LE BUGUE



Tennis Club :

8, rue du 11 novembre 24260 LE BUGUE



Boulodrome municipal :

539, allée Paul-Jean SOURIAU 24260 LE BUGUE

PLAINE DES JEUX

Allée de la Vézère 24260 LE BUGUE



City Stade & Skate Park



Espace Fitness ados / adultes



Aire de jeux pour les enfants

Un guide et un annuaire des associations
sont disponibles en mairie ou depuis le site
officiel de la ville du Bugue





École municipale des sports

Au sein de l'École Municipale des Sports nous proposons gratuitement à tous les enfants de 6 à 8 ans de nombreuses activités physiques et sportives.

Elle a lieu tous les mardis soir (hors vacances scolaires) de 17h15 à 18h30 au gymnase LEROI-GOURHAN.

Renseignement et inscription auprès du service de sports.

Tél : 06.77.02.66.82

Courriel : mairie@lebugue.fr

École départementale des sports

Au sein de l'École Départementale des Sports nous proposons gratuitement aux enfants de 8 à 11 ans, un large panel d'activités, sous la forme de cycle de 3 séances.

Elle a lieu tous les mercredis matin de 09h00 à 11h30 au gymnase LEROI-GOURHAN.

Renseignement et inscription auprès du service de sports et / ou du service départementale des sports.

Tél : 06.77.02.66.82

Courriel : mairie@lebugue.fr



Sport Santé le Bugue

Dans le cadre du Sport santé, nous proposons un programme gratuit ouvert à toutes et tous.

Actuellement, tous les vendredis matin nous réalisons une randonnée pédestre entre 9h00 et 11h00 sur la commune du Bugue et ses alentours.

Renseignement et inscription auprès du service de sports.

Tél : 06.77.02.66.82

Courriel : mairie@lebugue.fr



Marchés hebdomadaires



La vie de la commune du BUGUE est ponctuée tout le long de l'année par son marché hebdomadaire du mardi.

Cette activité commerciale et sociale importante pour le territoire trouve son origine en novembre 1319, date à laquelle le Roi de France **Philippe Le Long**, arrière-petit-fils de Saint-Louis, sur demande de **Pierre de Galard**, ordonne que le marché, jusque-là organisé tantôt un jour tantôt l'autre, soit perpétuellement tenu le mardi de chaque semaine.

LE MARDI MATIN : marché alimentaire et divers

LE SAMEDI MATIN : marché alimentaire uniquement

ANIMATIONS ANNUELLES :

- ⇒ VOEUX DU MAIRE
- ⇒ RANDONNÉE PÉDESTRE DANS LE CADRE DE « MARS BLEU »
- ⇒ CARNAVAL DES ÉCOLES
- ⇒ FOIRE AUX FLEURS
- ⇒ APRÈS-MIDI SPORT FAMILLE
- ⇒ FESTIVAL BRIKABRAK
- ⇒ TOURNOI DE L'ÉCOLE DE RUGBY
- ⇒ BROCANTE PROFESSIONNELLE
- ⇒ FÊTE DE LA MUSIQUE
- ⇒ FÊTES DES ÉCOLES
- ⇒ MARDIS GOURMANDS (tous les mardis soirs en juillet et en août)
- ⇒ BAL DES POMPIERS
- ⇒ GRANDS FEUX D'ARTIFICES DU 14 JUILLET ET DE LA SAINT-LOUIS
- ⇒ FÊTE DU 14 JUILLET
- ⇒ FESTIVAL NOIR VÈZÈRE - Rencontre du roman policier et de l'imaginaire
- ⇒ MARCHÉ D'ARTISANS NOCTURNE
- ⇒ TOURNOI DE TENNIS
- ⇒ SALON DES ANTIQUAIRES
- ⇒ CINÉMA EN PLEIN AIR
- ⇒ FESTIVAL CULTURE AFRICAINE
- ⇒ GRANDES FÊTES DE LA SAINT-LOUIS
- ⇒ GRANDS FEUX D'ARTIFICES DE LA SAINT-LOUIS
- ⇒ FORUM DES ASSOCIATIONS & SOIRÉE DES BÉNÉVOLES
- ⇒ FÊTE DU TERROIR & FOIRE À LA FERRAILLE
- ⇒ RANDONNÉE PÉDESTRE DANS LE CADRE « D'OCTOBRE ROSE »
- ⇒ TÉLÉTHON
- ⇒ MARCHÉ DE NOËL
- ⇒ MANÈGE ENFANTIN GRATUIT PENDANT LES VACANCES DE NOËL
- ⇒ SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE
- ⇒ NOËL DES ÉCOLES
- ⇒ RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

ANIMATIONS PONCTUELLES DES ASSOCIATIONS :

- ⇒ LOTOS
- ⇒ CONCERTS
- ⇒ THÉÂTRE
- ⇒ VIDE-GRENIERS
- ⇒ REPAS DANSANT
- ⇒ SPECTACLES & FÊTE DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

ANIMATIONS PÉRIODIQUES :

- ⇒ BOUTIQUE SOLIDAIRE - BRADERIE - SECOURS CATHOLIQUE
- ⇒ BRADERIE - FRIPERIE DE LA CROIX-ROUGE
- ⇒ COLLECTE DE SANG
- ⇒ CONFÉRENCES A.B.C.
- ⇒ CINÉ-CLUB CINÉRAMA 24
- ⇒ EXPOSITION-VENTE CRÉATIONS BUGUOISES
- ⇒ STAGE ENFANTS VACANCES SCOLAIRES
- ⇒ ANIMATIONS AUTOUR DE L'OCCITAN
- ⇒ EXPOSITIONS ARTISTIQUES DIVERSES

C.I.A.S. VALLÉE DE L'HOMME : action sociale, aide à la personne, repas à domicile, entretien du cadre de vie, transport accompagné, aide aux aidants.

Antenne locale du Bugue :

Adresse : 4, rue de la Boétie 24260 LE BUGUE

Courriel : rs-lebugue@cias-vdh.fr

Pôle administratif :

Adresse : 2, avenue du Moustier 24620 LES EYZIES

Courriel : courrier@cias-vdh.fr



Tél : 05.53.03.09.10 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi

S.S.I.A.D. LE BUGUE : service de soins infirmiers à domicile

Adresse : 13 Rue de la Boétie 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.53.50.32

Courriel : ssiad-lebugue@orange.fr



E.H.P.A.D. Félix LOBLIGEIS :

Maison de retraite médicalisée pour les personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Unité Alzheimer

Adresse : 9 rue de la Boétie – 24260 LE BUGUE

Tel : 05.53.07.99.99

Courriel : direction@ehpad-lebugue.fr

Accueil de jour « Les Cèdres » : a pour but de soutenir les personnes âgées dites fragilisées et leurs proches ; de rompre avec l'isolement tout en favorisant le maintien à domicile

Adresse : EHPAD Félix LOBLIGEIS 9 rue de la Boétie 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.07.99.99

Courriel : admission@ehpad-lebugue.fr



R.A.P.A. Jean Vézère : Résidence Autonomie pour Personnes Agées. Mode d'hébergement collectif mixte, non médicalisé, accueillant des personnes âgées autonomes, ayant besoin d'un cadre sécurisant ou d'un accompagnement occasionnel.

Adresse : 11 Rue de LA BOÉTIE 24260 LE BUGUE

Tél : 05.53.07.99.96

Courriel : admission@ehpad-lebugue.fr

S.M.D.3 : Collecte des déchets - RDE 24 : Service de l'eau

**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA COLLECTE ET À LA GESTION DES DÉCHETS
VOUS DEVEZ VOUS ADRESSER AU SMD3**

Accueil téléphonique au 09 71 00 84 24 :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30 sans interruption et le samedi de 09h00 à 12h30

Courriel : service.usagers@smd3.fr

Site Internet : www.smd3.fr

Accueil physique :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
et le vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Pour aller au SMD3 : SMD3 – La Rampinsolle – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIER

Pour écrire au SMD3 : SMD3 – CS 80024 – 24 050 – PERIGUEUX CEDEX 9



SMD3
Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Collecte des déchets et déchèterie :

La collecte des déchets est gérée par le SMD3.

Plusieurs points d'apports volontaires sont présents sur la Commune.

Pour accéder aux bornes de déchets noirs, il faut s'enregistrer auprès du SMD3 afin d'obtenir une carte d'accès.

En ce qui concerne les autres bornes (recyclable, verre ou carton) aucune carte ne s'avère nécessaire pour les utiliser.

Déchèterie du Bugue : 266 Rue de la Zone Artisanale 24260 LE BUGUE - **Tél :** 05.53.08.74.55

Vous devez être muni de votre carte du SMD3 pour accéder à la déchèterie.

Chaque ménage à droit à 26 passages par an.

Pourquoi et comment s'enregistrer ?

⇒ *Pour obtenir la carte qui permet de déposer ses ordures ménagères dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès et accéder aux déchèteries.*

⇒ *Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum.*

Enregistrement au SMD3 indispensable auprès du service usagers :

Par téléphone au 09 71 00 84 24

En remplissant le formulaire papier ou en ligne sur www.smd3.fr

**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
VOUS DEVEZ CONTACTER LA RÉGIE DES EAUX DE LA DORDOGNE**

Agence du Bugue

Adresse : 92, avenue de la Gare 24260 Le Bugue

Tél : 05.53.24.95.19

Tél (urgence) : 06.85.42.04.59

Mail : regie@rde24.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 09h00 à 12h00

Horaires accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Numéros d'urgence

112 - Numéro d'urgence européen

15 - Samu

17 - Police secours

18 - Sapeurs pompiers

114 - Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

115 - Samu social

119 - Enfance en danger

39 19 - Arrêtons les violences

30 18 - e-Enfance/3018 - Cyberharcèlement des jeunes

31 14 - Prévention du suicide

116 006 - France victimes

30 39 - Numéro unique d'accès au droit

0 800 00 56 96 - Radicalisation

0 805 80 58 17 - Infos Escroqueries

05 56 96 40 80 - Centre antipoison Bordeaux

Urgence électricité et gaz

09 72 67 50 XX - Électricité (XX : n° du département concerné)

0 800 47 33 33 - Gaz

Addictions

0 800 23 13 13 - Drogues info services

09 74 75 13 13 - Joueurs info services

39 89 - Tabac info service

09 80 98 09 30 - Alcool info services

- ⇒ **C.C.V.H. (Communauté de communes Vallée de l'Homme)** : 05.53.51.70.70
- ⇒ **C.I.A.S. - Aide à Domicile** : 05.53.03.09.10
- ⇒ **Centre Médico Social / Assistantes Sociales** : 05.53.02.06.57
- ⇒ **Collecte des déchets - S.M.D.3** : 09.71.00.84.24 (du lundi au vendredi de 08 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 09 h 00 à 12 h 30)
- ⇒ **Collège LEROI-GOURHAN** : 05.53.02.08.40
- ⇒ **Crèche "LA SOURIS JAUNE"** : 05.53.07.82.14
- ⇒ **Déchèterie du Bugue** : 05.53.08.74.55
- ⇒ **E.H.P.A.D. Félix LOBLIGEOIS (Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes)** : 05.53.07.99.99
- ⇒ **École ÉLÉMENTAIRE** : 05.53.07.20.81
- ⇒ **École MATERNELLE** : 05.53.07.26.11
- ⇒ **ESPACE FRANCE SERVICES Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...** : 05.64.13.17.25
- ⇒ **INFODROITS - Permanence d'information juridique gratuite au Centre médico-social du Bugue.** : 05.56.45.25.21
- ⇒ **Office de Tourisme LASCAUX-DORDOGNE VALLÉE VÈZÈRE** : 05.53.51.82.60
- ⇒ **Pharmacie de garde** : 32 37* *(N° Audiotel 0,35 € la minute)
- ⇒ **R.A.P.A. Jean VÈZÈRE (Résidence pour Personnes Agées)** : 05.53.07.99.99
- ⇒ **R.D.E. 24 - Régie Départementale des Eaux de la Dordogne** : 05.53.24.95.19

Retrouvez les commerces, services, artisans et entreprises du Bugue sur son site Internet officiel

Communauté de Communes Vallée de l'Homme



Pôle administratif

Adresse : 28 avenue de la Forge - 24620 LES EYZIES

Tél : 05 53 51 70 70

Site web : www.cc-valleedelhomme.fr

Courriel : contact@cc-vh.fr

Une Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration de projets communs de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Les communes choisissent les compétences précises qu'elles délèguent à la communauté, définissant ainsi les missions d'intérêt communautaire.

Notre intercommunalité regroupe **26 communes** le long de la rivière Vézère, entre les communes d'Aubas et de Limeuil, couvrant une surface de 530km² pour une population d'environ **16 000 habitants**.

Les compétences obligatoires sont celles transférées par la loi, les compétences facultatives sont prévues par la loi mais non obligatoires, elles sont le fruit d'une décision locale et du projet de territoire.



Compétences obligatoires

- ⇒ **Urbanisme**
- ⇒ **Développement économique**
- ⇒ **Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales**
- ⇒ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**
- ⇒ **Aires d'accueil des gens du voyage**
- ⇒ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- ⇒

Compétences facultatives

- ⇒ **Protection et mise en valeur de l'Environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**
- ⇒ **Politique du logement et du cadre de vie**
- ⇒ **Equipements sportifs et de loisirs**
- ⇒ **Enfance et jeunesse**
- ⇒ **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à l'échelle de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme**
- ⇒ **Espaces France Services**
- ⇒ **Voirie d'intérêt communautaire**
- ⇒ **Enseignement artistique musical, adhésion au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne**
- ⇒ **Aménagement numérique, adhésion au Syndicat Périgord Numérique pour le déploiement de la fibre optique**
- ⇒ **Assainissement non collectif**
- ⇒ **Défense des forêts contre les incendies et desserte forestière, adhésion au syndicat départemental**
- ⇒ **Organisation de la Mobilité**

BIENVENUE AU BUGUE

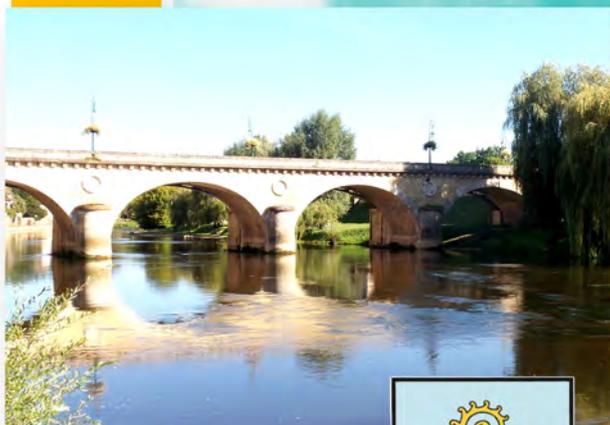
Le Livret d'Accueil de la Ville du Bugue

Directeur de la publication : Serge LÉONIDAS

Équipe de rédaction : Mairie du Bugue

Conception, réalisation et impression : Mairie du Bugue

Crédits photos : Mairie du Bugue - Mathis DUPONT



MAIRIE DU BUGUE

Place de l'Hôtel de Ville 24260 LE BUGUE

Tél : **05.53.02.75.80**

Courriel : mairie@lebugue.fr

Site Internet : www.lebugue.fr